

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 21

Convoqués le :
20/03/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjointe au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK,

Etaient absents : Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Nadège DRISSI Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Hervé BOURGUIGNON

=====

**POINT 2024-18- Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2023 –
Budget Principal**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire comptable M57,

VU le compte administratif 2023 dressé par Monsieur le Maire de la ville de Moulins-lès-Metz,

CONSIDERANT

que le résultat de fonctionnement est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement

et

- le solde en tout ou partie, au financement de la section d'investissement ou en report à la section de fonctionnement.

VU le résultat de la section d'investissement faisant apparaître, au 31 décembre 2023, un solde négatif de **547 274,25 €** après réincorporation des restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2024,

VU le résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un résultat cumulé, au 31 décembre 2023, excédentaire de **2 345 737,24 €**,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 19 mars 2024

Compte tenu que la section d'investissement présente un besoin de financement,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE de prendre l'excédent de fonctionnement 2023 comme suit :

- en report en section de fonctionnement : **1 798 462,99 €**
- en réserve en section d'investissement : **547 274,25 €**

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 26/03/2024

Le secrétaire de séance,
Hervé BOURGUIGNON

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240326-2024-18DCCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024
Notification : 02/04/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.